

INVITATION- MAITRES MANCHE DES MAITRES #1 9 NOVEMBRE 2024

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Lieu : Centre aquatique Desjardins, 850 rue Turcot, Saint-Hyacinthe (Qc), J2S 1M2

Club hôte : Club de natation de Saint-Hyacinthe

Installation : 1 bassin 25m à 8 couloirs et 1 bassin de déagagement

Directeur de rencontre : Jérôme Côté

Courriel : jcote@lmmequip.com

Responsable des inscriptions : Jérôme Côté

Courriel : jcote@lmmequip.com

Responsable des officiel(le)s : Cécile Ferrouillet

Courriel : ferrouic1812qc@hotmail.com

Type d'invitation : Invitation maitres provinciale ouverte

Date limite d'inscription : 28 octobre 2024, 23h59

L'événement est sanctionné par la Fédération de natation du Québec

INFORMATIONS SUR LA COMPÉTITION

Déroulement de la compétition

- Toutes les épreuves se nageront mixtes et finales contre-la-montre du plus lent au plus rapide sauf pour le 400m libre qui se nagera du plus rapide au plus lent.
- Aucune conversion de temps.

Catégories d'âge

- Les groupes d'âges pour les épreuves individuelles sont :
 - 18-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, et ainsi de suite par incrément de 5 ans.
- Les groupes d'âges pour les épreuves de relais sont :
 - 72-99, 100-119, 120-159, 160-199, 200-239, 240-279, 280-319, et ainsi de suite, par incrément de 40 ans.

- Le groupe d'âge d'une équipe de relais est déterminé en cumulant les âges au 31 décembre de l'année en cours, en années entières, des 4 membres de l'équipe.

IMPORTANT : La catégorie d'âge du nageur sera établie selon son âge au 31 décembre de l'année en cours.

HORAIRE ET PROGRAMME

Marche des Maitres #1 - Ordre des épreuves 2024

Samedi PM - Finale directe		
Échauffement 10h30, Session #1 - 11h30		
Dames	Épreuves	Messieurs
1	400 libre	1
2	50 papillon	2
3	100 brasse	3
4	100 dos	4
5	50 libre	5
6	200 brasse	6
7	100 QNI	7
8	100 papillon	8
9	50 brasse	9
10	100 libre	10
11	50 dos	11
101	4 x 50 libre	101

Épreuves de relais

Les relais se nageront *comme suit* :

- Les membres de chaque équipe de relais doivent être affiliés au même club ; les nageurs non réunis au sein d'un même club ne peuvent concourir à moins d'une permission spéciale du directeur de rencontre. L'équipe participera alors sous EXHIBITION et aucun temps des nageurs ne sera reconnu ni inscrits aux résultats.
- Les épreuves de relais seront mixtes (2 hommes et 2 femmes).

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Inscription

- Tous les athlètes participant à une compétition doivent être conformément inscrits dans une catégorie admissible au réseau de compétition (ex : un nageur ayant le statut « confirmer compte » n'est pas un nageur inscrit conformément) dans la base de données de Natation Canada*.
- Le fichier des épreuves et l'invitation sont disponibles sur le site <https://fnq.ca/competitions/calendrier-complet/> sous la section CALENDRIER TEMPORAIRE ou par courriel en adressant votre demande au responsable des inscriptions Jérôme Côté, au courriel : jcote@lmmequip.com
- Toutes les inscriptions devront OBLIGATOIREMENT être soumises par courriel au responsable des inscriptions Jérôme Côté, avant la date limite d'inscription, au courriel : jcote@lmmequip.com
- Les maîtres sans-attaches devront communiquer directement avec le responsable des inscriptions Jérôme Côté, au courriel : jcote@lmmequip.com et avoir en main son numéro d'affiliation.
- Il est de la responsabilité du club de vérifier la validité des données avant de déposer les inscriptions en ligne.

Date limite d'inscription

- : 28 octobre 2024, 23h59

Épreuves

- Un nageur peut s'inscrire à un maximum 4 épreuves individuelles.
- Un nageur peut s'inscrire à un maximum de 1 épreuve de relais.

Frais d'inscription

- 7.48\$ (6.50\$ + taxes) de frais fixes de participation par nageur
- 11\$ par épreuves individuelles
- 15\$ par épreuve de relais.

Mode de paiement

- Virement bancaire (entre personnes Desjardins)
Le paiement (un par club) doit être fait avant le samedi 09 novembre 2024
Transit : 90044
Succursale : 815
No. Compte : 1452838
Raison du virement : S.V.P. inscrire le sigle de votre club
- Virement Interac par courriel (pour toutes les banques et les caisses Desjardins)

Le paiement (un par club) doit être fait avant le samedi 09 novembre 2024

Courriel : cnsnataion@gmail.com

Question : Club hôte

Réponse : CNSH

Raison du virement : S.V.P. : inscrire le sigle de votre club.

- Paiement par chèque
Le paiement (un par club) devra être remis au bureau de l'administration avant le début de la compétition
Veuillez faire le chèque à l'ordre de : CNSH
- En cas de forfait, les frais d'inscription ne seront pas remboursés après la date limite d'inscription.

Inscription tardive

- Après le 28 octobre 23h59
 - Il sera possible d'inscrire un nageur, cependant les frais d'inscriptions seront doublés
 - Chaque changement autre que des retraits/forfaits déclarés sur des inscriptions déjà soumise sera chargé 25\$ (ajout d'épreuve, etc.). En cas de retrait d'un nageur, un rappel que les frais d'inscriptions ne sont plus remboursés
 - Les frais d'inscription ainsi que les pénalités relatives aux inscriptions devront être acquittés au commis du bureau de l'administration avant le début de la compétition
- Après le 4 novembre 23h59
 - Aucun changement autre que retrait/forfait ne sera accepté

Modifications et forfaits

- Les forfaits et modifications aux relais devront être faits au plus tard 30 min avant le début de la session.
- Seuls les forfaits reçus avant la date limite d'inscription seront remboursés.
- Les noms et l'ordre des nageurs de relais peuvent être modifiés jusqu'à 30 minutes avant le début de la session et devront être remis au bureau de l'administration

Temps de passage officiel

- Les demandes de temps de passage comme temps officiel devront être faites au commis du bureau de l'administration, au plus tard avant le début de l'épreuve en question.

Pause

- En cas de besoin, le comité organisateur se réserve la possibilité d'insérer des pauses en cours de session, durant lesquelles les nageurs pourront utiliser la piscine pour s'échauffer ou pour dénager.

RÉSULTATS, CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Résultats

- Les résultats en direct seront disponibles via un lien qui sera publié dans le bulletin technique
- Disponibles également via l'application SplashMe.

Pointage

- Les points attribués pour chaque épreuve individuelle seront : 7-5-4-3-2-1 pour les 6 premières positions par genre et par catégorie d'âge
- Aucun point attribué pour les épreuves de relais

AUTRES INFORMATIONS

Maillots de bain

Tous les nageurs et nageuses sont autorisés à nager avec le maillot de bain de leur choix lors de toutes les compétitions sanctionnées par la Fédération de natation du Québec. Il n'est pas nécessaire de déclarer le choix du maillot de bain au juge-arbitre si le tissu du maillot de bain est un textile à mailles ouvertes perméables et qu'il n'est pas raisonnablement considéré comme créant un avantage technique en termes de vitesse, de flottabilité ou d'endurance.

Photographie/vidéographie

Par souci de minimiser les risques, toutes les photos et vidéos prises lors des compétitions sanctionnées par la FNQ, qu'elles soient prises par un photographe ou vidéographe professionnel, un spectateur, le personnel de soutien de l'équipe ou tout autre participant, doivent respecter les normes de décence généralement acceptées. En aucun cas, les appareils photo ou autres dispositifs d'enregistrement ne sont autorisés dans la zone située immédiatement derrière les blocs de départ pendant les départs en entraînement ou en compétition, ou dans les vestiaires, les salles de bain ou toute autre zone d'habillement.

Tous les détails de la procédure relative à la photographie et à la vidéographie sont disponibles [ICI](#).

Estrades et spectateurs

Des gradins sont disponibles à l'étage pour les spectateurs

Stationnement/accès pour les personnes à mobilités réduites

- Un grand stationnement est disponible face au centre aquatique Desjardins
- Un ascenseur est disponible dans le hale d'entrer du centre aquatique Desjardins pour accéder aux gradins

Règlements de la ville

- Aucune chaussure d'extérieur, gougoune et sandale d'extérieur ne sera permise sur le bord de la piscine et dans les vestiaires.
- Les collations sont tolérées sur le bord de la piscine.

- Respecter les règlements et directives des sauveteurs.
- Les sorties de secours doivent rester dégagées.

Inscription des officiels :

- Pour vous inscrire comme officiel répondre au https://docs.google.com/forms/d/1hRFOgP5KiJrZkAc4FZ_PnTFfrEUro2WQHnliZOi54G0/viewform
- Pour toutes demandes particulières de postes, communiquer avec Cécile Ferrouillet à l'adresse ferrouic1812qc@hotmail.com.
- Il y aura une réunion des officiels avant le début de la session. Ceci sera précisé dans le bulletin technique et envoyé aux officiels.

RÈGLEMENTS ET ADMISSIBILITÉ

Les règlements de Natation Canada des Maitres-Nageurs et ceux de la FNQ seront en vigueur, incluant le Règlement de sécurité de la natation en bassin.

Les départs se feront à partir des plots de départ selon World Aquatics 2.3 et SW 4.1.ET / OU les départs se feront du bord de la piscine ou du pont selon les règlements canadiens sur les installations CFR 2.3.1 et CSW 4.1.1.

Durant la compétition, les procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada seront en vigueur, un athlète fautif pourrait être pénalisé et ne pas participer à sa première épreuve de la session.

Admissibilité des nageurs et nageuses

Les nageurs doivent être inscrits comme membres compétitifs ou non-compétitifs* à la Fédération de natation du Québec ou de leur propre fédération provinciale/nationale;

Les nageurs doivent être âgés de 18 ans ou plus en date de la première journée de compétition;

**Les nageurs inscrits non-compétitifs doivent en être à leur première compétition de la saison en cours afin de pouvoir y prendre part.*

Admissibilité des entraîneurs et entraîneuses

Chaque entraîneur participant à une compétition devra être membre en règle de la FNQ.

Tous les entraîneurs doivent se conformer au Règlement de sécurité de la natation en bassin de la FNQ.

Afin de pouvoir participer et être le seul entraîneur à des compétitions sanctionnées de type maitres, l'entraîneur d'un club québécois doit avoir minimalement obtenu le statut « formé » du sport communautaire. (Mesures d'exception applicable pour les nouveaux entraîneurs : Règlement de sécurité de la natation en bassin)

Admissibilité des clubs

Chaque club participant à une compétition devra être membre en règle de la FNQ ou de sa propre fédération provinciale/nationale.

Merci de votre collaboration au maintien de la propreté du bord de la piscine et des vestiaires. Au plaisir de vous accueillir!

Bonne compétition



CHOICE
HOTELS CANADA™



Profitez du programme de Choice
Numéro d'identification client # **00622380**
pour réserver et économiser !

<https://fnq.ca/renouvellement-de-lentente-avec-choice-hotels/>